

COMPTE RENDU DE LA REUNION MENSUELLE DES MEMBRES DU CoE- EIE DU MARDI 18 AVRIL 2023

Le Mardi 18 avril 2023, à partir de 10 heures, A la demande de l'AAU, une réunion d'accompagnement s'est tenue avec les membres de l'équipe de coordination du CoE-EIE dans la salle du Conseil d'Administration de l'EPAC par zoom pour examiner la progression de ses activités au titre de 2023. Les membres de la coordination du CoE-EIE ont profité de cette de la réunion d'accompagnement pour tenir leur réunion mensuelle. La réunion s'est appuyée sur la présentation PowerPoint faite par le CoE EIE.

Ont participé à cette réunion :

- Guy ALITONOU, Directeur de l'EPAC et Coordonnateur du CoE EIE ;
- François-Xavier FIFATIN, Coordonnateur- adjoint du CoE EIE ;
- Fidèle Paul TCHOBO, responsable de la recherche ;
- Patrice CHETANGNY, Responsable Suivi Evaluation du CoE EIE ;
- Agapi HOUANOU, responsable pour la formation ;
- Madjidou OUMOROU ALIOU, Responsable en relations avec les entreprises ;
- Grégoire GNANVI, responsable de la passation des marchés ;
- Godonou Pierre ASSOGBA, Responsable Financier CEA ;
- Charlemagne ZOUNEME ; Comptable CoE-EIE ;
- Clotilde KPOGLO, Assistante administrative bilingue ;
- Narcisse YEBEDE A., Chargé de communication ;
- Irène Dufie, AAU (suivi en ligne) ;
- Xavier MICHEL, expert accompagnateur du CoE EIE (Suivi en ligne).

Les points inscrits à l'ordre du jour sont :

- Point des décaissements ;
- Points des dépenses ;
- Point sur l'ILD 4.3 ;
- Point sur l'auto-évaluation et l'accréditation internationale ;
- Point des recrutements ;
- Point sur la recherche ;
- Point sur la génération des revenus ;
- Point sur les relations avec les entreprises ;
- Divers.

Point des décaissements

Depuis Novembre 2022, où le CoE EIE avait décaissé \$2,229,470 (56%), il a reçu un avis de décaissement de \$390,000 complémentaire montant le niveau de décaissement à 65%.

Les principaux décaissements qui restent à effectuer concernent :

- L'accréditation internationale de 3 formations pour \$300,000 ;
- La réalisation des infrastructures et équipement pour \$900,000.

Les actions sont en cours pour obtenir ces décaissements. Elles sont précisées plus loin. Le point essentiel est de tenir tous les délais de réalisation, sans aucun retard.

Point des dépenses

Avec un taux de dépenses à ce jour de 44% des décaissements et de 25% du total, le CoE EIE est très en retard sur ces dépenses.

Il est impératif qu'il s'organise pour planifier l'ensemble de ses dépenses d'ici le 30 juin 2025.

S'il s'avérait qu'il a potentiellement un excédent budgétaire, le CoE EIE devrait accroître ses projets d'équipements en matériel expérimental pour la formation de ses étudiants et la recherche.

A ce titre, lors de l'élaboration de son PTBA 2024, il devra y adjoindre le PTBA du 1^o semestre 2025, pour démontrer que les dépenses prévues sur les 18 derniers mois du projet sont raisonnables et réalistes.

Point sur l'ILD-7 pour la réalisation des infrastructures

Ce calendrier est dépendant d'un ensemble de procédures devant aboutir en juin 2023.

Le spécialiste des marchés s'est engagé à leur réalisation dans les délais.

Il est impératif que les échéances de ces procédures soient tenues.

Un point de situation est à faire lors du prochain atelier régional fin mai et à la fin du mois de juin.

Il importe d'élaborer un échéancier complet jusqu'à la réalisation complète du projet pour bien mesurer les contraintes de délais d'ici la fin du projet

Point sur l'auto-évaluation et l'accréditation internationale ;

Le CoE EIE a engagé une démarche d'accréditation de 4 formations d'ingénieurs auprès de la CTI et d'une démarche d'accréditation d'une formation de master auprès du HCERES, sachant que 3 offres lui sont suffisantes pour atteindre le plafond de l'ILD 4.1.

Le mode projet, associant tous les responsables du CoE EIE, choisi pour l'élaboration des documents d'auto-évaluation, est le seul à même de fournir dans les délais les documents demandés avec la qualité requise.

Une démarche d'accréditation internationale est une démarche longue, avec de fortes contraintes de délais pour l'organisme accréditeur qui s'imposeront au CoE EIE. Il est essentiel que le CoE EIE mène les actions de son ressort le plus rapidement possible tout au long du processus. Il a tout intérêt à commencer l'élaboration des documents d'auto-évaluation dès à présent, sans même attendre la réponse de la CTI à sa demande de recevabilité.

L'élaboration d'un document d'auto évaluation est une remarquable occasion pour un établissement d'enseignement supérieur d'explicitier sa politique et ses pratiques, et de se doter ainsi d'un document de référence stratégique. Cela suppose de prendre le temps d'une réflexion et d'une élaboration collective sur les fondamentaux sur lesquels fonctionne l'établissement et qui l'orientent dans ses évolutions. Les différentes parties du document méritent d'être soigneusement approfondies. Le CoE EIE pourra s'il le souhaite solliciter l'avis de l'expert à cet effet.

En contrepartie, il faut prendre en compte que portant sur des formations d'un seul établissement, les documents d'auto-évaluation ont une grande partie commune.

Au terme de la présentation des éléments sur l'auto-évaluation, l'expert accompagnateur a conseillé de continuer à évoluer sur le dossier d'auto-évaluation sans attendre le retour de la CTI ; relancer la CTI dans un mois et s'assurer que le document fait est bien travaillé : par exemple la politique de communication, la rédaction du plan stratégique d'un établissement, la vision de l'EPAC ; revoir les visions qui sont mélangées aux missions.

Points des recrutements, de la recherche et des partenariats.

Chaque année, le CoE-EIE procède au recrutement des étudiants en Master et Doctorat pour les formations de Génie Civil, Génie Electrique, Génie Mécanique et énergétique et de Génie de l'Environnement.

Le point sur la recherche a été présenté par le responsable recherche et les contrats par l'EPAC avec les diverses structures de la place qui reçoivent des étudiants en stage a été fait. Il est à noter que certaines structures donnent de rémunération aux étudiants. D'autres structures récupèrent les étudiants pour emploi après le stage.

Génération de revenus et relations avec les entreprises

Le CoE EIE a déjà atteint son plafond de décaissement lié à la génération de revenus. Pour une très grande partie, il s'agit des droits d'inscription des étudiants qui font partie depuis toujours de ses ressources financières. Il ne s'agit donc pas de nouvelles ressources qui pourront venir compenser, ne serait-ce que partiellement, les ressources fournies par les bailleurs dans le cadre du projet ACE Impact.

Le CoE EIE doit s'organiser pour trouver de nouvelles ressources financières qui lui permettront de poursuivre les transformations engagées dans le cadre d'ACE Impact.

C'est l'un des objectifs du développement des relations avec le secteur économique.

Synthèse

Le CoE EIE est rentré dans la phase finale du projet ACE Impact, avec deux objectifs majeurs :

- L'accréditation internationale d'au moins 3 de ses formations ;
- La construction et l'équipement d'un nouveau bâtiment d'enseignement et de recherche.

Leur réalisation avant la fin du projet et de son financement est à la portée du CoE EIE. Il n'est cependant possible que sous réserve d'un engagement total de l'équipe du CoE EIE et une attention forte à la tenue des délais et à la qualité de préparation et d'exécution.

Au terme de la séance par zoom, l'expert accompagnateur du CoE-EIE a suggéré de :

- Envoyer une partie du travail fait afin qu'il examine ;
- Se revoir en mai ou juin pour s'assurer que l'ILD 4.3 a évolué
- Mettre en valeur l'EPAC car beaucoup de choses sont faites mais il n'existe pas une communication autour ;
- Une nouvelle réunion fin juin 2023 pour vérifier le bon déroulement de toutes les démarches notamment de celles de l'ILD 4.3.
- Que le PTBA 2024 incorpore une projection des dépenses attendues au 1er semestre 2025 pour s'assurer d'un rythme suffisant de dépenses sur la dernière période du projet ;
- Communiquer autour de la rémunération des étudiants par les structures d'accueil des stagiaires

Les membres de la coordination ont poursuivi leur réunion avec le reste des points inscrits à l'ordre du jour.

Divers

En divers, il a été discuté des dossiers dont les spécifications techniques ne sont pas disponibles ; des équipements de labo et des dossiers de réalisation architecturale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion a pris fin à **14 heures 05 minutes**.

La Secrétaire de séance



Clotilde KPOGLO

Liste de présence coordination

Objet : Réunion Avril 2023

Date : 18/04/2023

N°	Nom et Prénoms	Titre	Téléphone & Mail	Emargement
01	ALITONOU Guy Alain	Coord. CoE-EIE	97051968 alitonou.guy@gmail.com	
02	FIFATIN F-xavier	Coord-Adj CoE-EIE	95400527 fifating@gmail.com	
03	HOUANOU Kocouvi Agapi	Resp. Formal- CoE-EIE	95425555 agapikhi@yahoo.fr	
04	TCHOBO Fidèle Paul	R/ Recherche CoE-EIE	976862010 fideltchobo@gmail.com	
05	ZOUZIENE Chalergne	Comptable CoE-EIE	chalgerne@gmail.com	
06	GNANVI D. Grégoire	SPM/CEA Impact	gnanvi.d@gmail.com	
07	YEBEDE AGBODJANTO H. Narcisse	CoE-EIE C/COM	narcisse.yebe de 2010@gmail.com 97096121	
08	KPOGLO Eloïde	A AB- CoE-EIE	96134653	
09	OLMORON ALIOLI A. Madjidou	CoE-EIE Resp. Rel. entreprises	95406194 madjidou.olmoron@gmail.com	
10	ZOU NKY E A-François-Xavier	Collaborateur Comptable	96603790 zoukye.francoisxavier@gmail.com	
11	ASSOGBA G. Pierre	RF /CEA-IMPACT	piernassogba@gmail.com 7207810	
12	ANODJENOD Ulrich	cdh/SPM	67-80-90-19	
13	N'POCHA Boris	collaborateur /SPM	97690909	
14	SEGBOTANGNI Estelle	stagiaire CoE-EIE	97536271	
15	CHETANGNY Latoua	RSE CoE-EIE		En ligne